

LES FUMEURS DU TROTTOIR

LEXIQUE

Le personnel / Les salariés

« **Les salariés** sortent dehors pour fumer, c'est-à-dire plus de la moitié **du personnel**. »

Le **personnel** représente l'ensemble des personnes qui travaillent dans une société.

Un **salarié** est un membre du personnel d'une société ou entreprise, il perçoit un salaire.

Plus de la moitié des salariés de cette entreprise fument.

À sa guise

« **Dominique Pimont, la patronne, ne veut pas jouer au gendarme, pour l'instant chacun sort donc à sa guise.** »

Chacun sort quand il le veut, quand il le souhaite, en toute liberté.

« Guise » est un mot littéraire qui signifie « manière, façon ». L'expression « **à sa guise** » (on rencontre également « à ma guise », « à ta guise », etc.) signifie « comme il lui plaît », « comme il veut ».

Une pointeuse

« **Mais enfin, on se rend compte qu'avec ce système, il faudrait presque avoir une pointeuse en permanence.** »

Une **pointeuse** est un appareil qui permet de savoir à quelle heure arrivent et partent les employés d'une société. On parle aussi de plus en plus de badgeuse. Les employés ont un badge qu'ils passent devant la badgeuse chaque matin et soir.

Bosser

« **Mais ça, c'est pas normal, nous on bosse non stop.** »

Expression familière pour « travailler ».

Franchir le pas

« **Quelques entreprises ont franchi le pas, elles décomptent les pauses du temps de travail.** »

Franchir le pas signifie se décider à faire quelque chose après avoir attendu, hésité.

Un forfait / Forfaitaire / La forfaitisation

« **On me décompte, d'une manière forfaitaire, 10 minutes.** »

Un **forfait** est un contrat, une convention qui fixe à l'avance le prix ou la durée d'un service ou d'un produit (on parle, par exemple, de **forfait** téléphonique).

Dans le reportage, la jeune femme ne peut pas choisir son temps de pause, ses supérieurs lui ont imposé un temps de pause **forfaitaire** : ils ont fixé à l'avance la durée de sa pause.

La **forfaitisation** est le fait de fixer un forfait.

Décompter de

« **cette pause est décomptée de son temps de travail** »

Certains chefs d'entreprise **décomptent** les pauses cigarette **du** temps de travail des employés, c'est-à-dire que les employés doivent rattraper le temps, compenser le temps qu'ils passent à fumer en travaillant plus longtemps le soir, par exemple.

CULTURE / SOCIÉTÉ

La **Défense**, en région parisienne, est le premier quartier d'affaires européen par l'étendue de son parc de bureaux.

La **loi Évin** (ou **loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme**) lutte contre le tabagisme en établissant le principe d'une interdiction de fumer dans les lieux publics.

Pour en savoir plus : <http://www.anpaa.asso.fr/sinformer/que-dit-la-loi>